Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20201207-DEL071220-9-DE
Date de télétransmission : 10/12/2020
Date de réception préfecture : 10/12/2020

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

Délibération n° 2020/9

Extrait du Registre Des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO

Séance du 07 DECEMBRE 2020
Convocation en date du 30 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : ROCCHI André ; FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; FRANCISCI Lisa ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; PAOLI Franck ; MURGIA Sandrine ; BARBONI Toussaint ; MICAELLI Marie-Luce ; ANGELI Filippu Antone ; ELEGANTINI Muriele ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; FABRE-ACHILLI Nadine ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Procurations : Monsieur PAOLI Christian à Monsieur FRATICELLI Jean-Jacques
Monsieur PIERI Pierre-Louis à Monsieur SUSINI Vincent
Monsieur PIREDDA Albert à Monsieur SALDANA Esteban

Secrétaire : Madame FRANCISCI Lisa

Domaine : Domaines de compétences par thème

Sous-Domaine : Aménagement du territoire

Objet : Approbation d'une Opération de Revitalisation du Territoire sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu.

Intervenant (s) : Monsieur André ROCCHI – Monsieur Esteban SALDANA

Vote pour : 27
Vote contre : 0
Abstention : 0

Affichage en date du : 10 Décembre 2020

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20201207-DEL071220-9-DE
Date de télétransmission : 10/12/2020
Date de réception préfecture : 10/12/2020

Candidate au programme « Petites Villes de Demain », la commune de Prunelli di Fium'Orbu souhaite naturellement s'inscrire dans l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

L'ORT est un cadre intégrateur qui se matérialise par une convention signée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la ville principale de l'EPCI, tout ou partie de ses autres communes membres, l'Etat et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

La convention délimite un périmètre de stratégie territoriale ainsi que des secteurs d'intervention comprenant :

- nécessairement le centre-ville de la ville principale de l'EPCI signataire ;
- éventuellement un ou plusieurs centres villes d'autres communes membres.

Ce choix doit être notamment cohérent avec la stratégie d'ensemble de revitalisation de la centralité principale. Les avantages concrets et immédiats de l'ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques),
- favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au Denormandie dans l'ancien),
- mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux),
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager, permis d'aménager multi-sites).

La commune de Prunelli di Fium'Orbu souhaite s'engager dans la mise en place d'une ORT dont le projet se décline en trois axes majeurs :

- Les **liens inter-quartiers** qui se doivent d'être le vecteur du vivre ensemble et d'une mobilité repensée.

- La spécificité de la commune, présentant une multipolarité de ses centres de vie et une offre incontournable en services publics.

- Enfin, la nature en ville doit être plus qu'une simple idée. Le troisième axe intègre **l'environnement en tant qu'élément urbain**.

Chaque polarité majeure va être renforcée et l'économie doit être confortée au sein d'espaces bien définis. Ces objectifs visent à offrir aux habitants un cadre de vie équilibré au sein d'un territoire qui conserve son identité.

- Une structuration des trois pôles de vie majeurs, dont la création de celui de Petrajolo, autour des commerces, du service et de l'habitat.

- Un apport en équipements diversifiés et structurants dans chaque pôle : **EPAHD, Hôpital de proximité, Centre Médical, Plateau Scolaire et Sportif, ESAT, Centre Culturel Cardiccia, Ecole des Arts et Médiathèque, Zone d'aménagement touristique Calzarellu, Espace public Migliacciaru (propriété Viviers), Centre de loisirs orienté vers la nature.**

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20201207-DEL071220-9-DE
Date de télétransmission : 10/12/2020
Date de réception préfecture : 10/12/2020

- Une vie économique active dont l'espace majoré est encadré strictement pour ne pas impacter la cadre de vie.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil :

- APPROUVE l'Opération de Revitalisation du Territoire de la commune de Prunelli di Fium'Orbu, ci-joint.

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention devant intervenir entre la commune de Prunelli di Fium'Orbu, la Communauté de Communes du Fiumorbu Castellu et l'ETAT relative à la mise en place du périmètre de stratégie territoriale de la commune ainsi que les secteurs d'intervention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Pour le Maire
et par délégation

PRUNELLI DI FIUM'ORBU
HAUTE-CORSE

Le 1er Adjoint au Maire

Christian PAOLI